

MINISTERE D'ETAT,  
MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**D**IRECTION **G**ENERALE DU **T**RESOR  
ET DE LA **C**OMPTABILITE **P**UBLIQUE

# **PRESENTATION DE LA REFORME COMPTABLE ET DU PROGICIEL ASTER**

**PRESENTATION:**

**M. KOUKOUNGNON Joachim**

## INTRODUCTION

ASTER, progiciel de gestion de la Comptabilité Générale de l'État (CGE) et de suivi des Comptabilités Auxiliaires (CA) de la dépense et de la Recette est le point d'aboutissement d'une œuvre de rénovation entreprise en février 1994 par le Comité de Réforme de la Comptabilité Publique (CRCP).

Ce Comité de Réforme créé par le Décret n° 93-200 du 03 février 1993 avait en son sein un Groupe de Projet composé de nouveaux membres nommés par l'arrêté n° 874/MEMEF/DGCPT du 23 septembre 1993 ;

## INTRODUCTION

ce sont :

- **CERCELIER Guy Jean Pierre**, Inspecteur Principal du Trésor, Assistant technique ;
- **KOUKOUGNON Joachim**, Administrateur des Services Financiers, Adjoint au Chef de Projet ;
- **HALLARY Jacques**, Assistant Technique, Receveur percepteur des Finances, 2<sup>ème</sup> échelon ;
- **MAS Christian**, Assistant Technique, Receveur percepteur des Finances, 2<sup>ème</sup> échelon ;

## INTRODUCTION

ce sont :

- **Abou GBANE**, Administrateur des Services Financiers, Expert ;
- **Kassoum TOURE**, Administrateur des Services Financiers, Expert ;

## INTRODUCTION

Les deux Assistants techniques, MM. HALLARY Jacques et MAS Christian, seront par la suite remplacés respectivement par MM. Jean Claude BARBE, Inspecteur du Trésor, Expert et Richard RENAUX, Inspecteur du Trésor, Expert.

Notre exposé s'articulera autour des quatre (4) points suivants :

**□ LA REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT ET LA CONDUITE DU CHANGEMENT**

**□ ASTER PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT;**

**□ L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT ;**

**□ LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER.**

**I - LA PLACE DE LA REFORME  
DE LA COMPTABILITE DE  
L'ETAT ET LA CONDUITE DU  
CHANGEMENT**

# REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## I.1 Une réforme de la Comptabilité Publique pourquoi ?

L'idée d'harmoniser le cadre global des finances publiques dans les pays membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine est née d'un séminaire du conseil des Ministres de l'UMOA, tenu à Cotonou les 28 et 29 février 1992.



# REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## I.1 Une réforme de la Comptabilité Publique pourquoi ?

Il s'agissait alors de doter les États membres d'outils de gestion assurant la maîtrise de leurs finances publiques et de faciliter par le biais de l'harmonisation, des règles et des procédures financières et comptables, la coordination des politiques budgétaires nationales et leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune.

# REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## I.1 Une réforme de la Comptabilité Publique pourquoi ?

Sur cette base, le Gouvernement Ivoirien avait demandé à la France une mission d'expertise en 1992. Cette mission qui a été réalisée par Monsieur Guy SANGLIER, Trésorier Payeur Général (TPG) de France, a fait l'objet d'un rapport qui a abouti à un constat plutôt accablant :

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

- Il n'y a pas dans ce pays de véritable plan comptable de l'État ; les opérations sont seulement récapitulées par mode de règlement en fonction de leur imputation budgétaire ;

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

- Les intégrations comptables sont tardives au niveau central et de surcroît incomplètes; car il existe des démembrements budgétaires et comptables dont la liaison avec la comptabilité centrale du Trésor n'est pas toujours établie ;

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

- Ces déficiences structurelles ou fonctionnelles se trouvent aggravées par une insuffisance de moyens au niveau de la DGCPT.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le rapport poursuit en ces termes :

Les conséquences de ces lacunes sont graves au plan de la gestion et du contrôle ;

**Comment gérer efficacement la trésorerie quand les liquidités circulent mal ou que certaines d'entre elles sont retenues dans les caisses ou des comptes bancaires particulières, ou lorsqu'il est difficile sinon impossible d'obtenir en temps utile une connaissance exacte des liquidités publiques ?**

## **REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**Comment les autorités politiques ou administratives compétentes peuvent elles prendre les décisions opportunes en matière budgétaire si les situations budgétaires qui leur sont fournies sont périmées ou incomplètes ?**

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le rapport ajoute que par ailleurs ces lacunes compromettent le contrôle des opérations :

- Faute d'une production régulière des comptes de gestion des comptables, la chambre des comptes ne peut assurer, dans des conditions normales, sa fonction juridictionnelle.

- D'autre part, en l'absence d'une synthèse exhaustive des comptes publics, aucun Projet de Loi de Règlement n'est soumis à l'Assemblée Nationale.



## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.2- Une réforme de la Comptabilité Publique dans quel cadre institutionnel ?**

La réforme de la Comptabilité Publique entreprise en Côte d'Ivoire s'inscrit dans la voie tracée par les Autorités de l'UEMOA qui ont repris à leur compte, l'idée du conseil des ministres de l'UMOA, tenu à Cotonou les 28 et 29 Février 1992.

# REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## I.3- Les objectifs de la réforme

- Élaborer et mettre en œuvre un nouveau Plan Comptable de l'État ;
- Réaliser le retour au strict respect de l'unité de trésorerie au profit du Trésor Public par la centralisation de toutes les opérations de recettes et de dépenses ;
- Doter la DGTCP des moyens d'accomplir pleinement ses missions et affirmer sa compétence exclusive pour :

# REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## I.3- Les objectifs de la réforme

- Le maniement des fonds publics et la maîtrise des circuits de Trésorerie ;
- La production, de situations comptables fiables, exhaustives et actuelles, c'est-à-dire, produites dans les délais qui ne les rendent pas périmées.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.4 – L'Unité de Trésorerie au profit du Trésor Public**

Pour le Groupe de Projet, établir l'unité de Trésorerie au profit du Trésor Public constituait une des conditions du succès de la réforme. On comprend pourquoi ses premiers travaux et ses premières propositions ont portés dans l'ordre de croissance d'importance sur la gestion de la Dette Publique, de la SIPE et le recouvrement des amendes et des condamnations pécuniaires.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.4 – L'Unité de Trésorerie au profit du Trésor Public**

Il en résultera le rattachement de la Dette Publique à la DGCP.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.5- Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau Plan comptable de l'État et la définition des normes comptables dans le secteur public**

Le Comité de Réforme a conçu et mis en application un Plan Comptable de l'État normalisé.

Les normes comptables communes à tous les agents Économiques facilite la lecture des situations comptables et des analyses comparatives.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.6- Les travaux préparatoires à la conception du Plan Comptable de l'État**

- Création d'une nouvelle nomenclature comptable ;
- Élaboration d'une grille de passage entre les comptes de l'ancienne nomenclature comptable et ceux de la nouvelle nomenclature comptable. Les travaux ont été finalisés au cours du deuxième trimestre 1996 ;

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.6- Les travaux préparatoires à la conception du Plan Comptable de l'État**

- Apurement des soldes anormaux de l'ancienne balance des comptes du Trésor ;
- Apurement des restes à recouvrer de l'ancien encours 7.



## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.6- Les travaux préparatoires à la conception du Plan Comptable de l'État**

Les travaux préalables à la conception du Plan Comptable de l'État ont également porté sur :

- La règle de l'universalité budgétaire ;
- De la non affectation des recettes aux dépenses, ainsi que sur la règle de la non contraction des recettes et des dépenses.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

- La rédaction de tous les textes d'organisation des services administratifs et comptables, y compris le texte d'organisation de la DGTCP ;
- La formation sur le nouveau Plan Comptable;
- La correction et la validation du nouveau Plan Comptable ;
- La rédaction définitive et la validation des instructions relatives aux Postes Comptables déconcentrés ;

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

Le classement des postes et la définition d'un plan de carrière pour les Agents du Trésor ;

Nombre de personnes formées :

✓ **en 1999** : 380 agents des postes déconcentrés ;

✓ **du 24 septembre 2001 au 10 octobre 2001** : 40 personnes des postes comptables généraux .

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

La première version du Plan comptable de l'État a été remise en 1995 au cours du premier trimestre aux comptables du Trésor et aux administrations financières concernées pour avis et observations.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable

- ❖ **155 exemplaires** ont été remis au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique à destination des Postes comptables ;
- ❖ **33 exemplaires** à destination de personnalités et des administrations ;
- ❖ **103 exemplaires** à destination des cadres du Trésor.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

Les observations ont été recueillies et le Plan comptable de l'État a été modifié en conséquence.

Les instructions concernant les procédures comptables de base ont fait l'objet d'une première version remise fin février 1996 à tous les comptables du Trésor pour avis et observations.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

Au total, le CRCP a créé un système comptable complet de l'État, avec des procédures comptables de centralisation, de transfert et des procédures de sommation.

## REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

### **I.7- Les mesures d'accompagnement de la mise en place du nouveau Plan Comptable**

Ce Plan Comptable de l'État qui a été complété par des instructions spécialisées, par type de poste comptable est conforme aux dispositions du SYSCOA et de la Directive UEMOA, portant Plan Comptable de l'État.



# **II - ASTER PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

Avec l'avènement d'ASTER, l'aspect bénéfique majeur de la réforme comptable, c'est l'amélioration de la crédibilité des comptes de l'État.

ASTER prend en effet en compte les besoins réels de la gestion publique et offre les moyens parfaitement maîtrisables par les utilisateurs.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

ASTER est un progiciel de gestion de la comptabilité de l'État qui a remplacé le Programme Intégré d'Application Financière de la Comptabilité Publique (PIAF-CP).

Le choix de la comptabilité de l'État comme domaine d'intervention de PIAF-CP est le résultat fait en 1992 par M. Guy SANGLIER, TPG de France.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

(Rappel du constat).

PIAF comptabilité aujourd'hui dénommée ASTER, a été réalisée sur l'initiative du Ministère français de la Coopération dans le cadre d'un partenariat entre la République de Côte d'Ivoire et la République française.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

ASTER, nouvelle composante informatique, du nouveau plan comptable de l'État a été présenté pour la première fois en juin 1996 à Abidjan. En novembre de la même année, une mission française s'est rendue à Abidjan pour faire l'état des lieux de l'ancienne application informatique.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Du 15 au 25 janvier 1997, une mission française conjointe (Coopération et Comptabilité Publique) conduite par M. PERRAULT, alors adjoint au Directeur de la Comptabilité Publique Française, a séjourné à Abidjan. A l'issue de cette mission, une Convention d'Assistance à la Côte d'Ivoire a été rédigée puis signée. Cette convention prévoyait que :

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

- La maîtrise d'ouvrage du projet serait assurée par le Ministère français de la Coopération ;
- La maîtrise d'œuvre serait assurée par le Ministère Français de l'Économie et des Finances
- La Côte d'Ivoire était retenue comme pays pilote du projet.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Les 12 et 13 mai 1997, une réunion du comité de pilotage international tenue à Paris a permis de définir les domaines d'intervention de chaque pays.

Du 18 au 10 décembre 1997, un séminaire qui s'est tenu à Paris a validé les travaux concernant l'étude préalable et les procédures comptables des différents domaines d'intervention.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Outre le pays pilote, c'est-à-dire la Côte d'Ivoire, quatre pays associés ont pris part à ce séminaire : le Burkina Faso, le Sénégal, la Mauritanie et le Gabon.

Les 27 et 28 janvier 1998, un séminaire pour les pays associés au Projet ASTER s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi d'un comité de pilotage international le 29 janvier 1998.

# **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire**

En 1998 et 1999, le Trésor Public Ivoirien va régler les problèmes internes de gestion, consécutifs à la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et du circuit unique de la dépense, géré par le logiciel SIGFIP, à compter du 1er janvier 1999.

# **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire**

Le 16 avril 1999 : Notification du marché de réalisation à la société SEMA Groupe.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Le 8 décembre 1999, création du comité de pilotage national par arrêté n°378/MEF/DGCPT. Ce comité de pilotage se réunira pour la première et la dernière fois, le 16 décembre 1999.

Le 16 décembre 1999, la version 1 d'ASTER est livrée à la Côte d'Ivoire et un ingénieur de SEMA Groupe en commence la paramétrage à Abidjan.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Le 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire va vivre un évènement exceptionnel qui va remettre en cause l'avènement du projet.

L'assistance française va marquer un coup d'arrêt mais les experts ivoiriens poursuivront les travaux, en liaison avec leurs homologues français qui travaillent sur le projet à BERCY.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

En mai 2000, une mission française arrive en Côte d'Ivoire pour faire l'état des lieux. Elle est suivie d'une seconde mission qui déroule à Abidjan du 18 au 19 juin 2000.

Le 13 juillet 2000, désignation par le comité de pilotage national du Directeur du projet ASTER.

# **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire**

Le 8 septembre 2000, validation de la décision du 13 juillet 2000 qui valide également l'approbation du guide de fonctionnement pour la mise en œuvre d'ASTER, examiné par le comité national de pilotage le 27 juillet 2000.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Le 11 juillet 2000, comité de pilotage international à Paris qui décide de la reprise des travaux sur le projet ASTER en Côte d'Ivoire en octobre 2000.

Les 11 et 12 septembre 2000, un comité de pilotage a eu lieu le matin suivi d'un séminaire des pays partenaires associés organisé à Paris.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Présentation de la version 1 sur la plate forme lors du séminaire.

**15 décembre 2000** : Départ définitif de Côte d'Ivoire de la société SEMA Groupe.

**27, 28 et 29 décembre 2000** : Mission française d'évaluation à Abidjan.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

A l'issue de cette mission, la partie Ivoirienne et la partie Française tombent d'accord sur certains pré requis à la charge de SEMA Groupe, du CRCP, de la DGI et de la DGD.

**Le 7 Mai 2001, nomination d'un nouveau Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique en la personne de M. DIBY Koffi Charles.**

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

2001, recette définitive du progiciel, spécification et développement d'évolution (version 2.1).

La partie Ivoirienne, poursuit les travaux d'apurement sur les soldes anormaux de la balance, établie un plan de migration des données, travaille sur les opérations de fin d'exercice, et fait procéder à la formation des utilisateurs d'ASTER, etc.

# **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire**

Janvier 2002, démarrage d'ASTER en Côte d'Ivoire,  
en double commande avec l'ancienne comptabilité.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.1 Les grandes étapes de l'implantation d'ASTER en Côte d'Ivoire

Avant la fin de l'année 2002, suspension de la tenue de la comptabilité ASTER en double commande; approfondissement de l'étude sur les travaux de fin de gestion, achèvement des périphériques de niveau 2.

Janvier 2003, second démarrage d'ASTER en double commande avec l'ancienne comptabilité ; abandon de la tenue de l'ancienne comptabilité avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 Le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

- ❑ La comptabilité de l'État est une comptabilité de droits constatés ;
- ❑ Le plan comptable utilise deux nomenclatures dans la description des opérations :
  - une nomenclature spécifiquement budgétaire : **classe 9**
  - une nomenclature de type patrimonial : **classes 1, 2, 6 et 7.**

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

La classe 9 enregistre les opérations dans l'optique «encaissement» pour les recettes et «ordonnancement» pour les dépenses. Ce qui permet de rendre compte de l'exécution de la loi de finances.

La comptabilité patrimoniale comptabilise les droits constatés pour enregistrer les dettes de l'État et intègre les recettes encaissées au titre de l'année.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

Le passage de l'une à l'autre des nomenclatures est fondé sur le principe de la réflexion qui permet de reclasser en fin d'année, dans la comptabilité patrimoniale les opérations aux classes 1, 2, 6 et 7.

\* Le système comptable pratiqué est celui de la gestion prolongé d'une période complémentaire dont la durée est fixée par le Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

La directive UEMOA n°5/97/CM/UEMOA relative aux lois de finances fixe la période complémentaire à deux (2) mois maximum.

# **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

## **II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État**

\* La partie double

Elle offre les avantages suivants :

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

- Lisibilité de l'ensemble des écritures au niveau de chaque poste ;
- Les écritures comptables de chaque poste ne peuvent être comptabilisés que par les responsables du poste.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.2 le rappel des grands principes de la nouvelle comptabilité de l'État

■ Contrôle des équilibres et surveillance des comptes d'imputation provisoire (compte 47 : 471.9, 475.9, 472.1, 476.1, 472.2, 476.2, 473.1, 477.1 et 477.2) par simple visualisation du Grand Livre (T10 ) et des journaux auxiliaires tenus dans le poste (T40 et T45).

## II. 3 la nomenclature de la comptabilité de l'État

Le plan comptable de l'État comporte dix (10) classes de comptes suivantes :

- **Classe 1** : comptes de «résultat et dette»
- **Classe 2** : comptes «d'immobilisations»
- **Classe 3** : «comptes internes»
- **Classe 4** : «comptes de tiers»
- **Classe 5** : «comptes financiers»

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3 la nomenclature de la comptabilité de l'État

- **Classe 6** : compte de «charges»
- **Classe 7** : compte de «produits»
- **Classe 8** : compte de «transferts de recettes»
- **Classe 9** : «comptabilité analytique budgétaire»
- **Classe 0** : «résultat des lois de règlements»

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.1 Examen des huit (8) premières classes de compte

Les huit premières classes du plan comptable de l'État, à l'exclusion de la classe 3 «comptes internes» sont analogues à celles du plan comptable général.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.1 Examen des huit (8) premières classes de compte

- ✓ les classes 1 à 5 décrivent les éléments du patrimoine de l'État synthétisé dans le bilan ;
- ✓ les classes 6 et 7 sont utilisées pour la présentation des charges et produits d'origine budgétaire ou non qui concourent à la détermination du résultat comptable ;
- ✓ la classe 8 est dédiée au transfert des recettes.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.2 Examen des classes 9, 0 et 1

Ces classes sont réservées au calcul des résultats budgétaires.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.3 La désignation des comptes

Les comptes se désignent par un numéro assorti d'un libellé. Ils sont numérotés selon un principe de la décimalisation propre au plan comptable général.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.3 La désignation des comptes

On distingue :

- les classes de compte à un chiffre ;
- les comptes principaux à deux chiffres ;
- les comptes divisionnaires à 3 chiffres ;
- les sous-comptes au niveau élémentaire utile.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.3 La désignation des comptes

Les comptables imputent toujours les opérations qu'ils enregistrent aux sous-comptes élémentaires.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.4 Les spécifications numériques

ASTER en a retenu trois (3) :

- ❖ la spécification n° 1 sert à faire la centralisation chez les centralisateurs de premier niveau ( TC) ;
- ❖ la spécification n° 2 sert de contrepartie au transfert fait au comptable assignataire ;
- ❖ la spécification n° 3 est le code du poste destinataire.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.5 Les comptes d'exécution et de présentation

La nouvelle comptabilité de l'État met en œuvre des techniques complexes d'enregistrement des opérations qui reposent sur la distinction entre les comptes d'exécution et les comptes de présentation.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.5.1 Les comptes d'exécution

Classes de compte 3, 4, 5, 8 et 9.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.5.2 Les comptes de présentation ou compte de reclassement

Classes de compte 1, 2, 6 et 7



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.5.3 Les objectifs d'ASTER

Les objectifs principaux recherchés avec l'implantation du progiciel ASTER en Côte d'Ivoire c'est d'aider notre pays dans la mise en place d'un véritable plan comptable de l'État afin :

- ⊕ d'accélérer les intégrations comptables au niveau central ;
- ⊕ de permettre un meilleur suivi budgétaire ;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 3.5.3 Les objectifs d'ASTER

- ⊕ d'assurer la production régulière des comptes de gestion des comptables de l'État ;
- ⊕ de produire une balance générale des comptes du Trésor, un tableau de bord et des documents de synthèse fiables et transparents ;
- ⊕ de produire une synthèse exhaustive des comptes publics c'est à dire le compte général de l'administration des finances en vue d'une loi de règlement annuelle.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 4 Les missions confiées au groupe de projet ASTER

Ce sont :

- ☛ La mise en place d'une cellule d'assistance technique et fonctionnelle de premier niveau ;
- ☛ La création d'une cellule de communication ;
- ☛ La nomination du responsable chargé de la communication ;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 4 Les missions confiées au groupe de projet ASTER

- ☛ La formation des formateurs à l'utilisation du progiciel ASTER ;
- ☛ L'encadrement de la formation des utilisateurs à l'utilisation du progiciel ASTER par les formateurs ;
- ☛ La conception et la réalisation du paramétrage ;
- ☛ La conception et la rédaction du plan de migration des données ;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 4 Les missions confiées au groupe de projet ASTER

- ☛ Le suivi du développement des périphériques de niveau II et leur validation ;
- ☛ Le suivi du développement des interfaces et leur validation ;
- ☛ La mise en place de la gestion des référentiels ;
- ☛ La vérification du service régulier ;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 4 Les missions confiées au groupe de projet ASTER

Les travaux d'apurement des restes à recouvrer de l'ancien encours 7, des soldes anormaux des comptabilités des Postes comptables déconcentrés et des comptables généraux.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 5 Les Fonctionnalités d'ASTER

Elles sont au nombre de 8 :

- ❖ le module comptabilité générale de l'État qui tient la CGE ;
- ❖ le module comptabilité auxiliaire des recettes qui tient la comptabilité des recettes ;
- ❖ le module de la comptabilité auxiliaire des dépenses qui tient la comptabilité des dépenses;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 5 Les Fonctionnalités d'ASTER

- ❖ le module gestion des tiers qui gère les données générales concernant les créanciers et les débiteurs ;
- ❖ le module gestion du référentiel qui gère les éléments de paramétrage partagés par les modules ;
- ❖ le module d'échange standard qui prend en charge les échanges de données entre acteurs ;



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II. 5 Les Fonctionnalités d'ASTER

- ❖ le module du budget et prévisions des recettes ;
- ❖ le module restitutions synthétiques d'ASTER ;

Examen détaillé de quelques fonctionnalités (le MES, la CGE, la CAR, la CAD).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.1 Le Module d'Échange Standard (MES)

Le MES est une fonctionnalité intégrée dans le progiciel ASTER qui permet à un utilisateur habilité de transmettre des informations sous forme de message à destination d'un autre acteur ASTER, ou d'un acteur externe, dans le cadre d'interfaces, avec d'autres applications du système d'information.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.1 Le Module d'Échange Standard (MES)

Le MES régule les échanges de données entre les différents poste comptables et les acteurs externes à ASTER (ordonnateurs). Le concept de base du MES est le message qui contient les informations d'un seul type (engagement, ordonnance, écritures comptables, etc..).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2 Le Module Comptabilité Générale de l'État (CGE)

Avant l'étude proprement dite du module CGE, il convient d'avoir la maîtrise de notions fondamentales pour la compréhension d'ASTER :

le paramétrage et les habilitations.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.1 Le Paramétrage et les Habilitations

### □ Le Paramétrage

Le module paramétrage détermine deux concepts importants d'ASTER, à savoir :

- le paramétrage est du ressort d'un responsable national
- le paramétrage s'impose à tous les postes comptables.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## □ Le Paramétrage

Le responsable national appelé paramétreur national exécute les tâches dans un univers spécifiques qui est la base de paramétrage STPAR qui est l'image des tables opérationnelles, c'est-à-dire la base d'exploitation CITFI. Il modifie à loisir le paramétrage et s'assure de sa cohérence générale.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## □ Le Paramétrage

Lorsque le paramétrage est correct, le paramétreur national le diffuse à tous les sites informatiques (CITFI, ASTER) par télétransmission.

Lorsqu'un nouveau poste comptable est créé, une procédure d'initialisation supplémentaire est envoyée.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## □ Les Habilitations

Elles déterminent les autorisations accordées aux utilisateurs pour l'accès aux fonctions du progiciel ASTER. C'est-à-dire que chaque poste comptable n'a accès qu'aux fonctions qui entrent dans son champ de compétence. Chaque utilisateur dispose de droits spécifiques au sein du poste comptable. Le responsable du poste comptable (PC) affecte chaque utilisateur à un profil.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

Le module Comptabilité Générale de l'État est initié par l'ouverture d'une journée comptable. Cette ouverture est fonction d'un calendrier.

La saisie se fait toujours pour un poste comptable déterminé dans le contexte : c'est-à-dire la Gestion le poste comptable et la journée comptable.

Aucune saisie ne peut se faire sur une journée non ouverte.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

Le comptable saisit les écritures comptables dont il est à l'origine ou comptabilise celles qui lui sont transmises par les autres postes comptables dans son MES. Ces actions génèrent des écritures comptables composées de lignes d'écritures.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

A la fin des saisies, d'une journée comptable, le comptable peut demander une clôture journalière. Les actions déclenchées par cette clôture sont de deux natures :

- les actions de la clôture journalière, c'est-à-dire principalement des éditions concernant les écritures de la journée et fermeture de la saisie pour cette date ;

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

- Les actions spécifiques à un arrêté c'est-à-dire, des actions demandées pour des périodes hebdomadaires, décadaires, mensuelles ou d'une autres fréquence.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

Les arrêtés comptables périodiques nécessitent outre les éditions pour la période en cause des actions notamment de type centralisation ou transfert. Ces actions doivent être exécutées dans un ordre précis et ne sont pas laissées à l'appréciation du comptable.

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.2.2 Procédures comptables de la comptabilité informatique

Il convient de signaler que dans le cadre du module CGE, ASTER travaille avec des programmes et des chaînes de traitement. Les programmes sont utilisés pour tous les travaux de saisie, d'acceptation, de comptabilisation et de clôture des journées. Quand aux chaînes de traitement du progiciel, elles couvrent les autres besoins comptables du poste.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3 La Centralisation, les Transferts, la Supervision et le Dénouement des Transferts et la Sommation

### II.5.2.3.1 La Centralisation

La centralisation est l'intégration d'une comptabilité de niveau inférieur dans une comptabilité de niveau supérieur par le jeu des comptes internes de liaison suivants :

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

- **390.3** (390.30, 390.31) compte d'opérations entre comptables du Trésor centralisateurs et non centralisateurs ;
- **391.3** (391.31, 391.30) transferts divers entre comptables supérieurs.



## **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

La centralisation permet :

- ❖ En cours d'année, de répondre aux besoins d'information des gestionnaires ;
- ❖ En fin d'année, de déterminer les résultats budgétaires et de présenter les comptes annuels de l'État.

ASTER a retenu deux niveaux de centralisation :

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

- Une centralisation entre les Postes comptables non centralisateurs (PNC) et les postes centralisateurs de 1er niveau (TR, TD, RPI, RPD) on parle de centralisation de 1er niveau.
- Une centralisation entre les comptables principaux de l'État et l'ACCT qui est le centralisateur de plus haut niveau.

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau

Après la clôture de la journée comptable dans un poste de base, un message est généré dans le MES du centralisateur (INBOX).

Dans l'INBOX, le comptable centralisateur trouvera le libellé suivant : «**Centralisation d'écritures comptables**». L'exploitation de cette centralisation se fera d'abord par un contrôle des opérations classées par schéma dans le MES. :

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau

- 1- Schéma « Dépenses » ;
- 2- Schéma « Recettes diverses à répartir » ;
- 3- Schéma « Recettes hors budget » ;
- 4- Schéma « recettes diverses ».

## **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

### **II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau**

Le comptable centralisateur vérifie si les écritures se trouvant dans le MES sont celles qui figurent sur la liste d'accompagnement et si les imputations aux comptes d'opérations correspondent aux T70 ainsi qu'aux pièces justificatives.

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau

S'il est satisfait du contrôle, il appuie sur le bouton «**ACCEPTER**». Automatiquement, ces opérations disparaissent du MES et sont déversées dans le menu «**CGE**», c'est-à-dire en comptabilité générale de l'État. En CGE, ces écritures ont un statut «**ACCEPTÉ**».

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau

Le contrôle ayant déjà été effectué dans le MES, le comptable appuie sur le bouton « comptabiliser » pour comptabiliser les opérations.

**N.B** : *Le centralisateur agira ainsi pour tous ses postes rattachés. Ensuite, il clôture la journée comptable. Cette clôture de journée déclenche un transfert des opérations de sa circonscription financière vers les différents comptables assignataires.*

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.1.1 Cas pratique d'une centralisation de premier niveau

- Une centralisation entre les comptables principaux de l'État et l'ACCT qui est le centralisateur de plus haut niveau.

Pour les opérations entre les comptables centralisateurs de 1er niveau (que sont les TR, TD, RPI, RPD) et les comptables généraux, on ne parle pas de centralisation mais de Transferts.



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.2 Les transferts

Une opération transférée met en relation trois comptes, par le biais des comptes internes de liaison suivants :  
**391.31** et **391.30**

- Le comptable émetteur qui a effectué l'opération pour le compte de son collègue la lui transmet par envoi d'un bordereau de transfert et de pièces justificatives ;
- Le comptable destinataire qui procède à l'imputation définitive dès réception du bordereau de transfert.
- L'ACCT qui assure le contrôle général du dispositif

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## Exemple d'un mandat de crédits délégués sur base ordonnancement.

### **Délégation base ordonnancement**

Prise en charge par la PGT au JPECDEPBG

D 90

C 474.1 Il s'agit d'un crédit d fonctionnement

Prise en charge chez le TR ou le TD

**D 390.304**

C 476.3 Il s'agit d'une opération sur crédit  
délégué

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## Exemple d'un mandat de crédits délégués sur base ordonnancement.

Centralisation de la dépense par le TR ou le TD

**D 391.30**

**C 390.304**

Intégration des comptabilités par le jeu des transferts : L'écriture suivante est proposée dans ASTER au PGT.

**D 474.1**

**C 391.30**

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## Exemple du recouvrement d'une recette d'impôt enrôlé

Prise en charge du rôle d'impôt par Le RGF.

**D 411.11** Contribution directe perçue par voie de rôle –  
DGTCPC

**C 398.11**

**D 411.12** Recettes de la DGI perçue par voie de rôle

**C 398.12**

Recouvrement par le Trésorier de base

**D cl. 5**

**C 390.300**

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## Exemple du recouvrement d'une recette d'impôt enrôlé

A la fin d la décade, le TR ou le TD après avoir mis à jour sa base de données locale, passe les écritures suivantes :

**D 390.300**

**C cl. 8**

et propose au RGF l'écriture suivante qu'il trouvera dans son MES.

**D cl. 8** (compte intéressé)

**C 912** Recette du Budget Général

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## Exemple du recouvrement d'une recette d'impôt enrôlé

Après émission de rôle (rubrique intéressé) et  
simultanément

**D 398**

**C 411** ( sa subdivision intéressée)

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.3 Supervision et Dénouement des Transferts

### II.5.2.3.3.1 Supervision des transferts

Lors d'un transfert d'un PC vers un autre, l'ACCT , le PC de plus haut niveau est averti (par le mécanisme des sommations) des caractéristiques du transfert envoyé. Lorsque le poste destinataire intègre le transfert, il répercute cette réception vers l'ACCT.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.3.1 Supervision des transferts

Ainsi, l'ACCT a tous les éléments pour lui permettre de faire le rapprochement de départ et le mouvement d'arrivée du transfert.

Cette supervision des transferts n'est pas encore conforme à ce qui est prévu dans ASTER. C'est donc MASTER qui pour l'instant peut dire que tel poste a reçu un transfert qu'il n'a pas encore dénoué. L'ACCT est ainsi informé et peut relancer le comptable intéressé.



## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.2.3.3.2 Dénouement des centralisations et des Transferts

Le contrôle, l'acceptation et la comptabilisation des opérations dans le MES sont très importants. C'est ce qui est appelé dans ASTER «**le dénouement des centralisations et des transferts**». Si cette opération n'est pas réalisée, le processus d'intégration des données dans la Balance Générale du Trésor s'avère bloqué.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.3.3 La Sommation

La sommation est la remontée vers l'ACCT des écritures retracées dans la base de données sans écritures comptables. Elle a lieu tous les dix ou quinze jours pour ce qui concerne les postes centralisateurs de 1er niveau, la TRAN et la TRAS excepté.

Pour les Comptables Généraux, la TRAN, la TRAS, la RPI et la RPD qui sont situés sur le même site physique que l'ACCT, la sommation est automatique au jour le jour.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.3 La Sommutation

Elle est par conséquent différente des mécanismes de centralisation et de transfert qui sont des procédures comptables mettant en jeu la génération d'écritures comptables.

La sommation puise ses informations dans toutes les tables d'ASTER indépendamment des modules auxquels elles appartiennent (CAD, CAR, CGE, Référentiel).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.2.3.3.3 La Sommation

L'envoi des informations et l'intégration automatique des données sur le site physique sont prises en charge par le MES. Des états de cadrage entre la CAD, CAR et CGE sont prévus.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## **II.5.3 Les Modules Comptabilité Auxiliaire des recettes et des dépenses**

Ces modules vont nous amener à nous intéresser aux mouvements budgétaires, à la comptabilité auxiliaire des dépenses à la phase de l'engagement, à la comptabilité auxiliaire de dépenses à la phase de l'ordonnancement, ainsi qu'à la comptabilité auxiliaire des recettes.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## **II.5.3 Les Modules Comptabilité Auxiliaire des recettes et des dépenses**

Mais auparavant, intéressons nous à l'ensemble des relations entre le SIGFIP d'une part et ASTER d'autre part.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.1 Les relations entre SIGFIP (SNDI) et ASTER

ASTER est intéressé par un certain nombre d'informations qui sont gérées par la SNDI en tant qu'administrateur de la base de données du SIGFIP pour le compte de la Direction Générale du Budget et du Secteur Parapublic.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.1 Les relations entre SIGFIP (SNDI) et ASTER

Ce sont :

- le fichier nomenclature budgétaire (dépenses, recettes du budget général, dépenses, recettes des comptes spéciaux du Trésor) ;
- le fichier des assignations et des ordonnateurs (module introduit à la demande de la direction du projet ASTER pour éviter de saisir manuellement la liste des assignations et des ordonnateurs) ;
- le fichier des tiers ;



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.1 Les relations entre SIGFIP (SNDI) et ASTER

Ce sont :

- le fichier des mouvements budgétaires ;
- le fichier des engagements ;
- le fichier des ordonnancements ;
- le fichier des dépenses engagées et non ordonnancées (DENO) (module introduit à la demande de la direction du projet ASTER. Ainsi les DENO font l'objet de transmission sous forme de fichiers à ASTER qui les traite comme des dépenses sans ordonnancement (DSO)).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.1 Les relations entre SIGFIP (SNDI) et ASTER

L'ensemble des sept fichiers est transmis par voie d'interface à ASTER par la SNDI.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.2 Les Mouvements budgétaires

Les mouvements ou données budgétaires sont à l'initiative des ordonnateurs. Ils sont de trois types :

- les dotations ;
- les transferts ou mouvements de crédits :
- les délégations de crédits.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.2 Les Mouvements budgétaires

Ces mouvements budgétaires sont associés selon les cas à des Autorisations de Programmes (AP) ou à des Crédits de Paiement (CP). Ils sont pris en compte par ASTER grâce à un fichier de données réceptionnées par le module d'échanges standard (MES).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.3 Comptabilité auxiliaire des dépenses (engagements)

Les sources d'informations pour les engagements viennent de l'ordonnateur. Elles sont fournies sous forme de fichiers, grâce au module d'échange standard (MES).

Le visa d'un engagement nécessite que les contrôles de cohérence aient été exécutés (existence des lignes budgétaires, dotations suffisantes, ...)

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.3 Comptabilité auxiliaire des dépenses (engagements)

Les créanciers sont saisis dans un fichier des tiers qui peut être spécifique par ordonnateur ou national.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.3 Comptabilité auxiliaire des dépenses (engagements)

Les informations relatives aux engagements permettent les consultations ou éditions suivantes :

**la consultation des engagements, la situation d'un engagement, la liste des engagements (initiaux, complémentaires, dégagements, visés, rejetés), la liste des engagements visés d'un compte, le tableau des émissions mensuelles des engagements et la liste des engagements rejetés.**

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.4 Comptabilité Auxiliaire des Dépenses (ordonnances)

Les ordonnances (ou annulation d'ordonnances) viennent de l'ordonnateur, en référence à des engagements préalables.

Le MES réceptionne les fichiers et en formate le contenu.



## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.3.4 Comptabilité Auxiliaire des Dépenses (ordonnances)

Le visa d'une ordonnance nécessite que les contrôles aient été exécutés (existence de lignes budgétaires, engagement préalable, montant inférieur ou égal au solde à ordonnancer).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.5 Comptabilité Auxiliaire des Recettes (CAR)

En matière de recette, c'est la comptabilité générale qui permet de servir la comptabilité auxiliaire des recettes.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6 Les opérations de fin de gestion

La fin de gestion se déroule globalement en trois étapes :

- les contrôles de cohérence entre CAD, CAR et CGE, et les contrôles de clôture des postes comptables ;
- la génération des écritures de réflexions ;
- l'extraction des données et d'édition des éléments de synthèse (non opérationnelle).

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.1 Les Contrôles de Cohérence

Ils concernent la CAR, la CAD et la CGE et permettent de s'assurer que les données des comptabilités auxiliaires sont bien en concordance avec les données de la comptabilité générale.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.2 Les Contrôles de clôture

Les contrôles de clôture permettent de s'assurer que les postes comptables hiérarchiquement subordonnés ont bien exécuté leur procédure de fin de gestion. Pour y parvenir, l'on s'est assuré avant toute opération de fin de gestion :

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.2 Les Contrôles de clôture

- ❖ que tous les postes comptables ont clôturé les journées comptables de la gestion 2003 ;
- ❖ qu'aucune journée de la gestion 2003 n'est ouverte quel que soit le poste comptable.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.3 La Génération des Écritures de Réflexion

Cette génération d'écritures s'effectue dans la base d'exploitation **CITFI**. C'est une opération automatique de génération d'écritures comptables qui s'effectue en fonction d'un paramétrage spécifique.

L'édition du journal de réflexion **TREFL** fournit au comptable l'état des écritures générées dans **CITFI** avant la création de la base **ASTER**.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.3 La Génération des Écritures de Réflexion

Avec la réflexion, les écritures comptables des droits constatés sont passées dans la comptabilité patrimoniale de l'ACCT par l'intermédiaire du compte 99 «réflexion des opérations d'exécution des lois de finances».



# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.3 La Génération des Écritures de Réflexion

De façon concomitante, les opérations sont reclassées dans la comptabilité patrimoniale aux classes de comptes 1, 2, 6 et 7. Les conditions sont alors réunies pour produire le bilan (classes de comptes 1 et 2 ) et le compte de résultat (classes de comptes 6 et 7).

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.3.6.4 La Centralisation comptable des écritures de la classe 9 chez l'ACCT

Elle est réalisée par le jeu du compte 396 « opérations centralisées à l'ACCT ».

Il y a une centralisation annuelle des comptes de la classe 9 chez l'ACCT. Cette centralisation concerne les comptes généraux dont les écritures sont centralisées chez l'ACCT.

## **ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

### **II.5.3.6.4 La Centralisation comptable des écritures de la classe 9 chez l'ACCT**

ASTER dispose de deux instruments majeurs pour la production de ses documents de fin de gestion :

- la base d'exploitation ou de production CITFI
- la base d'exploitation et de fin de gestion «ASTER»

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### II.5.3.6.4 La Centralisation comptable des écritures de la classe 9 chez l'ACCT

La base de production **CITFI** procède à la réflexion et permet à **MASTER** de produire la balance générale des comptes du trésor et les comptes de gestion des comptables principaux de l'État.

La base d'exploitation et de fin de gestion «**ASTER**» permet la centralisation des opérations de la classe 9, après quoi **MASTER** peut éditer l'extrait du CGAF, la balance générale de fin de gestion et d'inventaire...

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.4 La Centralisation comptable des écritures de la classe 9 chez l'ACCT

La centralisation des opérations de la classe 9 est une centralisation avec solde chez l'émetteur.

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.5 La Détermination des trois (3) types de résultats

### II.5.3.6.5.1 Détermination des résultats d'exécution des lois de finances

C'est le compte 98 qui sert à déterminer le résultat d'exécution des lois de finances. La comptabilisation du résultat d'exécution des lois de finances pour le budget général s'est effectué comme suit pour la gestion 2003 ; conformément aux règles établies :

**ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE  
DE L'ETAT**

**II.5.3.6.5.1 Détermination des résultats d'exécution  
des lois de finances**

**Montant total des dépenses budgétaires en 2003**

**90**

1.519.934.653.341

1.519.934.653.341

**Montant total des recettes budgétaires en 2003**

**91**

1.306.645.329.852

1.306.645.329.852

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.5.1 Détermination des résultats d'exécution des lois de finances

### Résultat d'exécution de la loi de finances 2003

98.0

1.519.934.653.241	
	1.306.645.329.852
Déficit Budgétaire	⇒ 213.289.323.489





# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

## II.5.3.6.5.2 -Détermination du compte de résultats

Résultat d'exécution de la loi de finances 2003

98.0

1.519.934.653.241	
	1.306.645.329.852
Déficit Budgétaire	⇒ 213.289.323.489

## ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

### **II.5.3.6.5.3 Détermination du résultat au sens de la loi de règlement : le découvert du Trésor**

Il est déterminé par correction du résultat budgétaire dégagé au compte 98.0 « résultat d'exécution des lois de finances (BG + comptes spéciaux du Trésor) ».

En 2003, les opérations concernant les comptes spéciaux du Trésor n'ayant pas été comptabilisées sur les comptes appropriés (96 notamment), le découvert du trésor est identique au résultat d'exécution de la loi de finances. Il est déterminé de la façon suivante :

# ASTER, PROGICIEL DE GESTION DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

\* **Résultat d'exécution de la loi de finances = - 213.289.323.489**

- solde des opérations des comptes  
spéciaux non soldés en fin d'année  
et dont l'activité se poursuit l'année suivante = 0

+ comptes spéciaux définitivement clos  
au terme de la gestion considérée  
qui peut comprendre des opérations antérieures = 0

+ pertes et profits sur engagements et emprunts = 0

+ créances admises en surséance et remise de dettes = 0

Découvert du Trésor (2003) = - **213.289.323.489**

### **II.5.3.6.5.3 Détermination du résultat au sens de la loi de règlement : le découvert du Trésor**

Le résultat appelé « découvert du Trésor » est inscrit, dans l'attente du vote de la loi de finances aux subdivisions du compte 01 « résultats des budgets non réglés » ; dès que le vote de la loi de règlement est intervenu, le résultat est transporté au compte 02 « découvert du Trésor ».

## LA BALANCE D'ENTREE

La génération de la BE d'une gestion vers la suivante est guidée dans ASTER par la nature des comptes à reprendre. Les comptes à reprendre sont normalement de deux natures :

- Les comptes de reprise partielle,
- Les comptes de reprise définitive

**ORGANISATION  
TERRITORIALE DE LA  
COMPTABILITÉ**

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.1 Les niveaux d'organisation de la comptabilité de l'État

ASTER travaille dans le cadre d'une comptabilité de l'État organisée à quatre niveaux :



# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.1 Les niveaux d'organisation de la comptabilité de l'État

- **le premier niveau** : l'ACCT C (centralisateur de plus haut niveau) ;
- **le deuxième niveau** : les comptables généraux ou comptables assignataires (ACCT, RGF, PGT, TGE, ACDP, ACCC et ACCD) ;
- **troisième niveau** : les comptables centralisateurs de premier niveau (Trésoreries Régionales, Trésoreries Départementales, Recette Principale des Douanes, Recette Principale des Impôts) ;

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.1 Les niveaux d'organisation de la comptabilité de l'État

- ***le quatrième niveau*** : trésoreries de base, trésoreries principales, paieries à l'étranger, recette des impôts, recettes des douanes.

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## **III.2 Le réseau des comptables directs du Trésor et le réseau des administrations financières**

ASTER fonctionne dans le cadre de deux types de réseaux comptables :

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.2.1 Le réseau des comptables directs comprend :

-7 comptables généraux ;

-132 comptables déconcentrés qui gèrent :

- ✓ 27 trésoreries régionales (qui ont vocation à devenir des Trésoreries Générales « TG »);

- ✓ 16 trésoreries principales et 90 trésoreries de base;

- ✓ 40 Paeries à l'étranger.

## ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

### III.2.2 Le réseau des administrations financières rassemble

- 54 receveurs des impôts (26 à Abidjan dont le Receveur Principal des Impôts et 28 à l'intérieur du pays dont 10 en zones ex-assiégées) qui relèvent de la Direction Générale des Impôts.
- 3 receveurs des Douanes (le Receveur Principal des Douanes à Abidjan, le Receveur de San-Pedro et le Receveur de Bouaké en zones ex-assiégées).
- 30 bureaux des Douanes (dont 4 à Abidjan et 26 à l'intérieur) qui relèvent de la Direction Générale des Douanes.

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.3 Les postes Comptables dotés d'ASTER

Les sept postes comptables généraux sis à Abidjan,  
Sur les 27 TR/TD (futures TG) du réseau Trésor :

- 12 PC en zone gouvernementale sont dotés d'ASTER et de REC.

Ce sont :

Abidjan, Aboisso, Adzopé, Agboville, Bokon, Dabou,  
Daloa, Daoukro, Divo, Gagnoa, San Pédro et  
Yamoussoukro.

# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

## III.3 Les postes Comptables dotés d'ASTER

- 5 TR/TD en zone gouvernementale ne sont pas encore dotées d'ASTER.

Ce sont :

Tanda, Guiglo, Douékoué, Dimbokro et Bouaflé qui sont programmées pour 2005.

## **POSTES COMPTABLES NON CENTRALISATEURS À ÉQUIPER EN 2005 POUR LES OPÉRATIONS DE SAISIE.**

Ce sont :Bongouanou, Agnibilékrou et toutes les Trésoreries principales d'Abidjan.

**- 4 Postes non centralisateurs (PNC) sont dotés d'ASTER et de REC.**

Ces postes ne peuvent qu'effectuer des opérations de saisie qui seront centralisées par leur TR/TD (Centralisateur de 1ier niveau). Ce sont les Trésoreries de Bassam, Bingerville, Bonoua et Tiassalé.



# **POSTES COMPTABLES NON CENTRALISATEURS À ÉQUIPER EN 2005 POUR LES OPÉRATIONS DE SAISIE.**

- **2 Postes Comptables du réseau des Administrations Financières** sont équipés d'ASTER. Ce sont la RPI et la RPD.
- **13 Postes Comptables** sont équipés de **SIGFIP**.

Ce sont :

Abengourou, Aboisso, Agboville, Bassam, Bingerville, Bonoua, Bondoukou, Dabou, Daloa, Divo, Gagnoa, San Pedro et Yamoussoukro.

## ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPTABILITÉ

La transmission des données entre Trésoriers Centralisateurs et Comptables assignataires se fait par le réseau informatique Trésor. Les informations sont ainsi disponibles sur le réseau quelque soit le lieu de la saisie dans ASTER.

# **LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER**

## LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER

- ❑ Étude préalable en concertation avec la DGI pour le rattachement des articles de rôle aux lignes budgétaires ; l'idée, c'est de produire le développement des recettes budgétaires en fin d'année et de sortir automatiquement les restes à recouvrer ;
- ❑ Mise en place d'une technique de recensement du patrimoine de l'État en vue de pratiquer l'amortissement linéaire des immobilisations, à partir de la gestion 2006 au plus tard ;

## LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER

- ❑ Relecture et stabilisation des instructions concernant les différents types de postes comptables ;
- ❑ Conception et rédaction de la nouvelle « Bible » du Trésor dans une version ASTER ;
- ❑ Prendre toutes dispositions techniques utiles pour que le **CORRIDOR** produise à la fin de la gestion 2004 : le bilan (agrégé, détaillé), le compte de résultat (agrégé, détaillé), le tableau de synthèse du résultat d'exécution des lois de finances etc...

## LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER

- ❑ Intégrer définitivement dans **CORRIDOR** les solutions de contournement qui ont permis d'obtenir les résultats de la gestion 2003 ;
- ❑ Réactiver le dialogue avec la partie française en vue de trouver des solutions définitives aux anomalies relevées dans l'utilisation du progiciel (paramétrage des axes d'extraction pour la production automatisée des documents de fin de gestion, optimisation du fonctionnement de la CAR et de la supervision des transferts) ;

## LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER

- ❑ Redéploiement d'ASTER dans tous les postes comptables pour faciliter l'accès instantané aux données et faciliter à terme, le processus de sommation ;
- ❑ Étude en vue du calcul d'un prix de revient, du coût et du rendement des services de l'État vers l'horizon 2006-2007 ;
- ❑ Créer les conditions pour qu'à partir du CGAF ou de certaines de ses composantes, il puisse être procédé à toute analyse économique et financière permettant notamment l'établissement de ratios et tableaux de bord....

## LES NOUVEAUX DEFIS D'ASTER

- ❑ Poursuivre le renforcement des capacités avec la formation continue des cadres et des agents des réseaux comptables de la DGTCP, de la DGI et de la DGD.



**CONCLUSION**

## CONCLUSION

Aux termes de cet exposé, le Groupe de Projet ASTER , par ma modeste voix, est heureux d'affirmer que non seulement tous les objectifs visés par l'implantation du Progiciel ASTER en Côte d'Ivoire ont été atteints, mais que l'ensemble des missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la conduite du changement ont été réalisées.

On comprend alors la production au titre de la gestion 2003, de la synthèse finale des comptes de l'État : le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), document composite qui comprend :

## CONCLUSION

- ❑ l'extrait du CGAF ;
- ❑ la balance générale des comptes du Trésor ;
- ❑ la balance de fin de gestion et d'inventaire ;
- ❑ le développement des dépenses budgétaires par titre, par ministère et par nature économique ;
- ❑ le développement des comptes de résultat :
  - Le résultat d'exécution des lois des finances de l'année ou résultat d'exécution budgétaire ;
  - Le résultat de type patrimonial ;
  - Le découvert du Trésor ;

## CONCLUSION

- ❑ Les documents financiers :
  - Bilan agrégé
  - Bilan détaillé
  - Variation des éléments de l'actif et du passif
  - Compte de résultat agrégé
  - Compte de résultat détaillé
  - Tableau synthétique d'exécution des lois de finances

## CONCLUSION

La production du CGAF et ses différentes composantes, le bilan notamment montre que la nouvelle comptabilité de l'État dépasse désormais la simple description des flux annuels de dépenses et de recettes, de prêts, d'avances ou d'emprunts.

Des progrès importants ont en effet été réalisés dans la description du patrimoine de l'État avec le nouveau système comptable.

Ce patrimoine est effectivement décrit à la fin de la gestion 2003 dans un bilan sous deux aspects :

## CONCLUSION

- La nature et la valeur des biens du patrimoine, c'est à dire **l'actif** ;
- La manière dont les biens de ce patrimoine ont été dépensés, c'est à dire **le passif**.

Dans ASTER, le bilan est équilibré comme en comptabilité privée par le résultat de type patrimonial (enregistré au compte 117). Ce bilan qui est un outil d'analyse économique va permettre à l'État de mesurer de manière plus précise et plus pertinente, les effets de sa politique économique.

## CONCLUSION

Depuis la fin de la gestion 2003, le stock de la dette de l'État (arriérés et intérêts capitalisés + l'encours) est déterminé de manière comptable dans ASTER. Ce stock était jusqu'au 31 décembre 2002 déterminé par l'ordonnateur de façon extra comptable.